

Consignes relatives au séminaire et mémoire de Maîtrise en Droit en criminologie et sécurité

(Version 2024 /26 septembre 2024)

Introduction

Ce document définit le cadre du travail de mémoire de Maîtrise en droit, criminologie et sécurité et donne quelques conseils et remarques concernant sa réalisation. Il s'inscrit en complément au règlement du cursus et à la directive relative au dépôt de mémoire disponibles sur le site de l'ESC.

Vous trouverez certaines indications concernant le fond et la forme de votre mémoire ainsi que les consignes concernant les citations et références bibliographiques.

Objectifs du mémoire

Le mémoire de Maîtrise permet de se concentrer de manière approfondie sur une question spécifique d'un domaine. Il demande autant l'acquisition de connaissances théoriques relatives au domaine que la mise en exergue de celles-ci dans une perspective appliquée. La conception d'un mémoire est l'occasion de mener une réflexion personnelle dans un cadre méthodologique défini et sous la supervision d'un-e directeur-trice (art. 12.1 du Règlement de la Maîtrise). Ce travail nécessite au préalable, une recension complète et critique des écrits qui ont abordé la thématique étudiée. Il permet de collecter et d'analyser des données, de présenter les résultats d'une recherche empirique tout en améliorant ses capacités rédactionnelles et en maîtrisant le formalisme des citations et de la bibliographie. Il demande un investissement personnel, de l'autonomie ainsi qu'une gestion rigoureuse du temps dévolu à la recherche.

**Consignes administratives
Planification et échéances**

Avant le 3^e semestre	2 août 2024	Soumission des propositions individuelles de sujets de mémoire.
Début du 3^e semestre	19 septembre 2024	Présentation des thématiques proposées par le corps professoral / mandant·e·s (1 ^{er} cours « Séminaire de criminologie » du Prof. Aebi).
		Inscription aux thématiques par le dispositif d'inscription sur Moodle.
Durant le 3^e semestre	30 septembre au 6 octobre 2024	Attribution d'un sujet sur la base d'un projet personnel ou des sujets soumis par le corps professoral / mandant·e·s <u>pour les étudiant·e·s qui ont réussi le Module 2 du plan d'études de la Maîtrise.</u>
		Validation de l'attribution sur la plateforme RéSuMé.
	En continu	Suivi des étudiant·e·s dans le cadre du cours-séminaire de criminologie et sous forme d'intervisions personnalisées, rédaction du séminaire.
	20 décembre 2024 (23h59)	Dépôt des travaux de mémoire (pour les étudiant·e·s au-delà du 4 ^e semestre)
	15 janvier 2025 (23h59)	Dépôt des travaux de séminaire pour évaluation lors de la session d'examens d'hiver (janvier/février) 2025.
Session Hiver 2025	15 janvier au 1^{er} février 2025	Évaluation du séminaire.
	5 février 2025	Publication des résultats dans MyUnil.
Durant le 4^e semestre	En continu	Rédaction du mémoire et suivi personnalisé des étudiant·e·s.
	15 mai 2025 (23h59)	Dépôt des travaux de séminaires/mémoires pour évaluation/défense publique durant la session d'examen d'été (juin/juillet) 2025.
Session Eté 2025	10 juin au 5 juillet 2025	Évaluation du séminaire ou défense publique du mémoire.
	9 juillet 2025	Publication des résultats dans MyUnil.
	4 août 2025 (23h59)	Dépôt des travaux de séminaires/mémoires pour évaluation/défense publique durant la session d'examen d'automne (août/septembre) 2025.
Session Automne 2025	18 août au 6 septembre 2025	Évaluation du séminaire ou défense publique du mémoire.
	10 septembre 2025	Publication des résultats dans MyUnil.

Attention : il est important de vous inscrire en ligne à votre défense de mémoire comme pour les examens.

Évaluation et soutenance des séminaires et mémoires au-delà des semestres 3 et 4.

Pour les étudiant·e·s qui n'ont pas terminé leur séminaire à l'issue du semestre 4, les échéances de soumission mentionnées dans le tableau ci-dessus s'appliquent. Pour les étudiant·e·s ayant validé leur séminaire mais pas leur mémoire à l'issue du semestre 4, il est possible de soumettre leur travail soit le 20 décembre 2024 pour une évaluation durant la session d'examen d'hiver 2025, soit le 15 mai 2025 pour une évaluation durant la session d'examen d'été 2025. Ils peuvent également remettre leur mémoire au plus tard le 2 août 2025 pour une évaluation lors de la session d'examen d'août-septembre. Il est de la responsabilité de chaque étudiant·e d'être attentif à ne pas dépasser la durée maximale des études (art. 4 du RGE).

L'attribution des sujets de mémoire

Le processus d'attribution du sujet de mémoire est établi à l'article 3 de la Directive relative au dépôt de mémoire. Les sujets sont attribués soit sur la base d'un projet personnel, soit sur la base d'une liste de sujets soumis par le corps professoral et/ou les mandant·e·s. En principe, la phase d'attribution des sujets se termine au début octobre de la deuxième année.

Le projet personnel de mémoire

Votre projet personnel doit avoir la forme d'un canevas de recherche argumenté et étayé de la littérature sur le sujet à l'étude et présentant une approche méthodologique pertinente. Il est limité à 2'000 mots (hors références bibliographiques, échéancier et éventuelles annexes).

Le projet personnel devra contenir, au minimum, les éléments suivants :

1. Page de garde
2. Introduction
 - ✓ Contexte
 - ✓ Questions de recherche
3. Objet et objectifs de la recherche
4. Délimitations conceptuelles
5. Méthodologie envisagée
6. Échéancier
7. Références bibliographiques

Le projet personnel doit être soumis sur la plateforme moodle (séminaires et mémoires en criminologie) au plus tard le 2 août 2025.

Le sujet de mémoire proposé par le corps professoral / mandant·e·s

Au début du semestre d'automne (19 septembre 2024), une liste de sujets sera présentée lors du premier cours « Séminaire de criminologie » du Prof. Aebi. Parmi cette liste, vous devrez choisir trois sujets (par ordre de préférence). Un sujet vous sera attribué avant le 6 octobre 2024.

Le travail de séminaire

Avant de pouvoir déposer et soutenir votre mémoire, vous devez présenter un séminaire écrit. Le séminaire écrit constitue une étape intermédiaire essentielle pour vérifier l'avancement du projet de mémoire et valider la démarche (voir, par analogie, l'art. 43 du Règlement de l'ESC). Il contient les premières sections du futur mémoire, notamment : résumé, introduction, problématisation de l'objet et objectifs, état de la recherche, méthodologie et données. L'étudiant-e peut aussi inclure ses premiers résultats s'ils sont déjà disponibles (voir section « Le travail de mémoire »).

La longueur maximum du séminaire est de 9'000 mots (hors bibliographie et éventuelles annexes).

La police de caractère à utiliser est Times New Roman 12 (10 pour les notes de bas de page), interligne de 1,5 pour le texte (de 1 pour les notes de bas de page), marge de 3 cm à gauche (pour la reliure) et de 2.5 ailleurs, texte justifié, titres et sous-titres numérotés et automatisés. Les documents doivent être nommés comme suit :

Type de travail_Nom_Prénom_Sujet_Date [au format aammjj]

Exemple : Séminaire_Dylan_Bob_Jeune pour toujours_240115

Le **dépôt du travail de séminaire** s'effectue selon les modalités suivantes et dans les délais notifiés à la section « planification et échéances » :

- Envoi par email au format Word à vos superviseur·e·s de l'ESC ainsi qu'au secrétariat à l'adresse info-criminologie@unil.ch accompagné, si vous avez conduit des analyses statistiques, des fichiers *Sorties / fichier Excel* de ces analyses ;
- Dépôt sur la plateforme Moodle au format PDF.
<https://moodle.unil.ch/course/view.php?id=31293>
mot de passe MemoireCrimino-SA24

Veillez noter que vos superviseur·e·s sont disponibles pour répondre à vos questions, mais ils·elles ne peuvent pas corriger votre travail écrit avant sa soumission. Sauf circonstances exceptionnelles, les superviseur·e·s n'assurent plus de soutien académique aux étudiant·e·s deux semaines avant les redditions écrites de vos travaux.

Le travail de mémoire

Le travail de mémoire prend la forme d'un texte écrit qui présente une recherche empirique personnelle accompagnée d'une recension complète et critique des écrits sur une thématique spécifique. Le modèle à suivre est celui des articles publiés dans les revues scientifiques spécialisées en criminologie (par ex. : *European Journal of Criminology*).

Le mémoire comprend plusieurs sections dont le nom et le contenu peuvent varier selon le type de recherche conduit. Les sections principales sont les suivantes (à noter que les sections peuvent varier selon le type de mémoire) :

- Page de garde
- Résumé (abstract) (maximum 300 mots)
- Mots-clé (5)
- 1. Introduction (qui présente la problématique et l'objet et objectifs d'étude)
- 2. Question de recherche et hypothèses (si applicable)
- 3. Cadre conceptuel (qui définit les concepts clé à la recherche)
- 4. Cadre théorique
- 5. Etat de la recherche (qui comprend les recherches menées jusqu'à présent sur la thématique à l'étude, leur méthodologie, ainsi que le cadre théorique dans lequel elles s'inscrivent. Cela inclus notamment le contexte de l'étude, l'échantillon utilisé ainsi que le procédé de collecte et d'analyse)
- 6. Méthodologie et description des données
- 7. Résultats / Analyses
- 8. Discussion (qui confronte les résultats obtenus à la littérature recensée dans la section sur l'état de la recherche)
- 9. Conclusion

La longueur maximum du mémoire est de 16'000 mots (hors bibliographie et éventuelles annexes).

La police à utiliser est Times New Roman 12 (10 pour les notes de bas de page), interligne de 1.5 pour le texte (de 1 pour les notes de bas de page), marge de 3 cm à gauche (pour la reliure) et de 2.5 cm ailleurs, texte justifié, titres et sous-titres numérotés et automatisés. Les documents doivent être nommés comme suit :

Type de travail_Nom_Prénom_Sujet_Date [au format aammjj]

Exemple : Mémoire_Dylan_Bob_Jeune pour toujours_240815

Il est attendu que l'étudiant·e soit capable de synthétiser de manière pertinente toutes les informations à disposition. La structure détaillée et les titres de chapitres et/ou de sections devront être adaptés en fonction de la thématique et des discussions avec les enseignant·e·s qui suivent chaque travail.

Il est à noter que la structure détaillée du séminaire écrit et du mémoire varie parfois selon la thématique, de sorte qu'elle doit être discutée avec les superviseur·e·s.

Veillez noter que vos superviseur·e·s sont disponibles pour répondre à vos questions, mais ils·elles ne peuvent pas corriger votre travail écrit avant sa soumission. Sauf circonstances exceptionnelles, les superviseur·e·s n'assurent plus de soutien académique aux étudiant·e·s deux semaines avant les redditions écrites de vos travaux.

Recherche de littérature

Par votre affiliation à l'ESC, vous avez accès non seulement aux ressources de l'UNIL, mais également aux ressources de l'EPFL. Ces ressources vous sont présentées par les bibliothécaires de l'EPFL/UNIL dans le cadre du cours de « Criminologie, Méthodes de recherches » du Prof. Aebi.

À l'heure actuelle et au vu de la richesse des ressources à votre disposition, il est nécessaire d'utiliser des sources primaires pour les éléments centraux de votre travail. Référez-vous donc aux textes originaux et non aux sources secondaires.

Les ouvrages de la Bibliothèque de l'ESC, située au Rolex Learning Center (EPFL), sont répertoriés sur le catalogue SWISSCOVERY <https://swisscovery.slsp.ch/>

Les bibliothèques du site de Dorigny sont en réseau avec les bibliothèques suisses ; le catalogue que vous utiliserez le plus souvent est le catalogue « Renouvaud » du réseau vaudois des bibliothèques <https://renouvaud1.primo.exlibrisgroup.com/>

Le style de citation est APA (*American Psychological Association*), 7^e édition, disponible dans Zotero que vous devez utiliser pour vos travaux.

Le **dépôt du travail de mémoire** s'effectue selon les modalités suivantes et dans les délais notifiés à la section « planification et échéances » :

- Envoi par email au format Word à vos superviseur·e·s de l'ESC ainsi qu'au secrétariat à l'adresse info-criminologie@unil.ch accompagné, si vous avez conduit des analyses statistiques, des fichiers *Sorties* de ces analyses ;
- Dépôt sur la plateforme RéSuMé de l'ESC au format PDF <https://esc-app.unil.ch/resume/subjects>
Lors du dépôt sur Résumé, il est impératif de produire une convention à déposer au secrétariat.

Une version papier peut devoir aussi être transmise directement à vos superviseur·e·s sur demande de ces derniers.

En cas de clause de confidentialité, le dépôt du travail de mémoire se fait selon les modalités définies par vos superviseur·e·s.

La permission de vos superviseur·e·s est requise pour toute transmission de votre mémoire à vos éventuel·le·s mandant·e·s et/ou partenaires externes, et vous avez l'obligation de convier ces derniers à votre soutenance de mémoire.

Le séminaire et le mémoire écrits permettent de vérifier que, dans la forme, les modalités de citation des ouvrages, textes scientifiques ou verbatim sont acquises. Le séminaire et le mémoire sont évalués durant les sessions d'examens.

Soutenance publique du mémoire

Votre présentation orale dure 10 minutes et est suivie des commentaires et questions de la part de vos superviseur·e·s, des expert·e·s (y compris, le cas échéant, des mandant·e·s et/ou partenaires externes) et du public. S'ensuit une discussion durant laquelle vous allez être amené·e à discuter des résultats de votre étude. En principe, l'ensemble de la soutenance dure environ 30 minutes.

À noter qu'il est important de bien maîtriser les chiffres de votre recherche, tant en termes de résultats que d'échantillons /corpus de données. Pensez aussi à apporter une version imprimée de votre mémoire afin de pouvoir trouver rapidement les pages auxquelles font référence les personnes qui vous font des remarques ou qui vous posent des questions.

Toute absence non justifiée à la soutenance publique est assimilée à un échec (note zéro, selon l'art. 14 du Règlement de la Maîtrise).

Évaluation

Le mémoire est évalué par le·a directeur·trice et un·e expert·e sur la base de sa version écrite et de sa défense publique (article 12.3 du Règlement de la Maîtrise).

La grille d'évaluation suivante est utilisée pour la version écrite

1. Qualité générale du travail ;
2. Couverture bibliographique de la thématique ;
3. Application d'une méthodologie scientifique pour la récolte des données, leur analyse et l'interprétation des résultats ;
4. Exactitude de la documentation des références (analyse prévue avec le logiciel *Compilatio* pour le contrôle du plagiat) ;
5. Formalisme des citations et de la bibliographie.

La grille d'évaluation suivante est utilisée pour la défense publique :

1. Clarté de la présentation et respect du temps imparti ;
2. Maîtrise du sujet ;
3. Argumentation et analyse critique ;
4. Réponse aux questions ;
5. Utilisation des supports visuels.

Une note globale est ensuite attribuée en fonction de l'évaluation de ces critères.

Le séminaire est évalué par le corps enseignant en utilisant les critères 1, 2, 4 et 5. Il est évalué comme accepté ou refusé.

En cas d'échec au séminaire ou au mémoire, les échéances sont décalées d'une session d'examens (par exemple, un échec à la session d'hiver implique que le travail doit être déposé pour la session de printemps). Un double échec au séminaire ou un double échec au mémoire implique un échec définitif au cursus de Maîtrise en Droit en criminologie et sécurité et une exclusion de l'ESC.

Lorsque des modifications sont demandées en cas d'échec, l'étudiant·e doit (1) les introduire

et (2) ajouter un fichier Word dans lequel il/elle explique de quelle manière les corrections introduites répondent aux modifications demandées.

Les enseignants peuvent refuser d'évaluer les séminaires et mémoires qui ne respectent manifestement pas les consignes de forme (dépassement du nombre maximum de mots, erreurs manifestes dans la manière de citer, rédaction déficiente, taille démesurée des annexes, etc.), dans ce cas, ils sont considérés directement comme non recevables. En principe, cette décision est communiquée à l'étudiant·e dans les 15 jours qui suivent le dépôt, de sorte que le travail ne fait pas l'objet d'un échec formel.

Encadrement des Mémoires

La rédaction du mémoire de Master en criminologie doit être « le résultat d'un travail personnel » (art. 12 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit en criminologie et sécurité). Si elle constitue souvent une épreuve jalonnée d'incertitudes, elle peut aussi s'avérer une aventure stimulante dont on tire beaucoup de fierté. Dans tous les cas, elle bénéficie d'un encadrement fourni par un·e directeur·trice avec le soutien cas échéant d'un·e assistant·e.

Le devoir d'informer

L'étudiant·e a la responsabilité d'informer son·sa directeur·trice de mémoire, et le cas échéant son assistant·e référent, de l'avancement de ses travaux.

Tous les membres du corps enseignant impliqués dans la supervision de votre travail doivent être en copie des courriels relatifs à vos travaux écrits. Il s'agit d'éviter que la même question soit posée à différentes personnes dans différents contextes.

Il est attendu que vous documentiez votre démarche de recherche tout au long de son processus d'élaboration (séminaire et mémoire). Il vous est ainsi demandé de rédiger un bref compte-rendu de chaque rendez-vous mené avec vos superviseur·e·s. Cette synthèse reprend les trois ou quatre éléments centraux de la discussion, ainsi que les pistes ou décisions relatives à la suite du travail. Elle fait systématiquement l'objet d'un courriel adressé à la personne avec laquelle vous vous êtes entretenu en mettant en copie vos autres superviseur·e·s.

Tableaux, graphiques, figures

- L'étudiant·e doit construire ses propres tableaux, graphiques et figures (interdiction de faire des copier-coller à partir d'autres textes ou de logiciels comme SPSS).
- Il/elle doit uniformiser la mise en page de ses tableaux, figures et autres graphiques suivant le format APA.
- Les tableaux, graphiques et figures doivent être cités dans le texte.
- Les tableaux, graphiques et figures sont numérotés de manière logique et comportent des titres pertinents **placés au-dessus**.
- Seules les illustrations pertinentes doivent être incluses dans le corps du texte.

Style du texte et règles relatives à la présentation des travaux écrits

- Adoptez un niveau de langage adapté au cadre de votre travail
- Évitez le langage parlé (adoptez un langage conforme à un travail académique)
- Faites attention à la terminologie employée. Les concepts clés et spécifiques à votre thématique doivent être définis. Suivant les cas, un lexique peut s'avérer utile.
- Soyez le plus précis possible. Évitez des affirmations qui présument que tout le monde partage vos mêmes évaluations, telles que « il est intéressant... ». Également, au lieu d'affirmations indéfinies telles que « beaucoup de... », donnez des chiffres (p. ex., « 70% des répondants... »).
- Dans un texte scientifique, chaque affirmation (p. ex. « la délinquance a augmenté ») doit être soutenue par un support empirique qui peut provenir :
 - de la recherche menée par l'auteur·e du texte ou
 - des recherches menées par d'autres auteur·e-s, qu'il faudra alors citer.
- Respectez les règles de citations (APA, 7^e édition).
- Indiquez les sources des tableaux, graphiques et illustrations dont vous n'êtes pas l'auteur·e.
- Ne faites pas figurer les logos des institutions autres que l'UNIL sur vos travaux.

Annexe : Page de garde



TITRE <i>Sous-titre</i>

Séminaire / Mémoire de criminologie
Master en droit en criminologie et sécurité

Nom et prénom de l'étudiant · e

Adresse

Direction : Prof. / Dr.

Codirection : (si applicable)

Encadrement : (si applicable Nom et prénom de l'assistant·e qui encadre le travail)

Mandant : (si applicable)

Expert·e : (si applicable)

Date